**COLLECTIF POUR UNE MONNAIE LOCALE EN NORD ISERE**

**LES TISSERANDS DU LIEN**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2018 A 20 H

Présents : Bob – Cécile – Michaël – Doumé – Françoise – Albane – Gilles – Benjamin – Xavier – Nathalie – Martine – Olivier – Perrine – Marc - Joëlle

Animatrice – facilitatrice : Martine

Secrétaire : Benjamin

Tour de météo : comment ça va ?

Accueil d’un nouveau membre : Olivier

Ordre du jour :

* Compte-rendu de la rencontre avec les deux MLCC voisines.
* Le pisé empiète-t-il sur notre territoire (ou l'inverse...), faut-il revoir notre territoire défini le 5 février dernier ?
* Contacts à prendre avec les élus du territoire : qui ? avec quels supports ? quand ? où ?
* Veut-on ou non créer une association ? Si oui, quand, pourquoi ? Si non comment faire face aux diverses situations de la vie du collectif (réservation de salles de réunion ; versement de subventions etc)
* Réflexion sur la manière de faire connaitre notre MLCC auprès des professionnels suite à une rencontre avec un jeune maraîcher de Villefontaine.

Les marraines d’Olivier ainsi qu’Olivier sont satisfaits de l’outil-fiche destiné à l’accueil préalable des nouveaux arrivants. Pour les prochaines fois : bien penser à mailer l’ODJ et les documents joints au futur arrivant avant la réunion.

CR de la rencontre avec le groupe Paladru et le Pisé

Xavier, Bob et Benjamin étaient présents à cette rencontre qui a eu lieu à Dolomieu le 07.02.18, avec deux membres du groupe Paladru et cinq du Pisé, suite à une proposition du groupe Paladru. Le groupe Paladru souhaite adopter la monnaie « de Grenoble », le Cairn, et souhaite l’appliquer localement avec une dynamique propre au territoire du lac de Paladru. Le groupe Pisé, lui, réfléchit depuis déjà trois ans à la mise en place de sa monnaie, sur un territoire dont le centre serait approximativement le Pont-De-Beauvoisin.

L’objectif était de faire connaissance, d’exprimer et d’échanger sur les différentes visions des projets respectifs. Les discussions ont porté sur la question du territoire et sur la manière de faire cohabiter les trois monnaies en nord-Isère, en travaillant en intelligence, mais tout en gardant les trois monnaies et leurs collectifs indépendants. La question d’un travail collaboratif se posera néanmoins surtout quand les deux monnaies en projet apparaitront.

Le pisé empiète-t-il sur notre territoire (ou l'inverse...), faut-il revoir notre territoire défini le 5 février dernier ?

Le territoire du Pisé s’étend autour du Pont-de-Beauvoisin, jusque sur l’avant-pays savoyard d’un coté, et sur la Tour-du-Pin de l’autre. L’état d’esprit de ce collectif semble être très attaché à l’aspect « local ». Les tisserands se posent la question de la pertinence de ce positionnement car ils estiment qu’il faut beaucoup de professionnels et donc un territoire large pour limiter les « bouts de chaîne ». Cela leur semble être particulièrement vrai lors d’une création de MLCC en milieu rural. Mais ils respectent néanmoins le positionnement du Pisé. La discussion a également porté lors de cette rencontre sur le fait que le groupe Paladru a choisi d’adopter la MLCC crée à Grenoble, le Cairn. Parmi les personnes présentes, certaines ne se retrouvaient pas dans cette approche, car trop d’attraction de la ville, et questionnements portés sur leur dynamique et leur identité locale.

L’idée de juxtaposer les deux monnaies à certains endroits (par exemple La Tour-du-Pin) ne pose de problème à aucuns membres des collectifs. Néanmoins, il est important pour les Tisserands de ne pas empiéter plus que ça sur le territoire des autres monnaies en dehors des « frontières » un peu « à cheval ».

**En conclusion, le territoire de prospection défini le 5 février dernier n’est pas remis en cause ce jour.**

Depuis 2016, adhérer à une MLCC revient à adhérer automatiquement au mouvement SOL

(une fédération), cela permettant de ne pas avoir à adhérer à une MLCC d’un autre territoire si l’on souhaite utiliser la monnaie locale de cet autre territoire (lorsque l’on est

en vacances par exemple).

Une deuxième rencontre entre les trois collectifs sera prévue fin mai début juin. Des thématiques spécifiques et réfléchies à l’avance seront abordées à cette occasion. Le groupe Pisé semblait de plus intéressé par les techniques d’animation de réunion utilisées par les Tisserands, il a donc été évoqué le fait de les utiliser lors de cette prochaine rencontre.

Contacts à prendre avec les élus du territoire : qui ? avec quels supports ? quand ? où ?

Xavier a mit au point un Powerpoint afin de pouvoir présenter facilement aux élus notre monnaie.

La manière de s’y prendre afin de communiquer notre projet auprès des élus a été l’objet d’un débat :

|  |  |
| --- | --- |
| Questionnements | Réponses apportées par le collectif |
| Prendre une liste, et les appeler uns à uns ? (120 communes sur notre territoire de prospection) | Les élus sont souvent très pris… |
| Faire une réunion ouverte et tous les convier ? | Idem |
| S’insérer dans l’agenda des Communautés de communes ou du Scot ? |  |
| **Organiser d’abord une petite réunion avec deux ou trois d’entre eux (par affinité) pour « tester » le document de présentation et se roder grâce à leurs retours ?** | **Stratégie adoptée par consentement : pas d’objection. Commencer avec Bernard Griottier (Ilda) + le maire de Nivolas-Vermelle.** |
| Sélectionner les communes voisines, amies, d’abord ? |  |
| Les élus motivés sont les portes d’entrée ? |  |
| Penser aux communes par leur nombre d’habitants ? |  |
| Les communes où il y a le plus de professionnels ? |  |
| Et les députés, ils nous intéressent ? |  |
| Qu’est-ce qu’on demande aux élus, quel message, quels mots ? demander ? informer ? | Tout le monde est d’accord avec le fait qu’on ne demande pas leur autorisation pour créer la monnaie. |

Il a d’ors et déjà été conseillé plusieurs fois par un ou des maires de ne pas mettre de coté le « trésorier payeur » : il semblerait opportun d’aller la rencontrer, accompagnés de quelques maires. Il semblerait néanmoins prudent d’attendre pour cela le résultat du contentieux de Bayonne :

* En effet, aujourd’hui, les maires et collectivités peuvent percevoir une MLCC, mais ils n’ont pas le droit de l’écouler, et se retrouvent donc en « bout de chaîne ». Et s’ils changent constamment leurs MLCC en euros, est-ce si intéressant pour eux ? De plus, s’ils « paient » un % de taux de change, cela peut s’apparenter à une subvention déguisée. Le maire de Bayonne se bat actuellement pour pouvoir payer ses fonctionnaires en eusko, l’issue de ce procès n’est pas encore connue.

Veut-on ou non créer une association ? Si oui, quand, pourquoi ?

Nous avons projeté sur le mur un tableau avec, d’un coté, ce que le fait de *créer une association* nous permettrait de faire, et d’un autre coté, ce que le fait de *ne pas créer d’association* nous permettrait de faire. Chacun à son tour a émit une proposition.

Voici le résultat (en surligné, les points sur lesquels le collectif accorde le plus d’importance) :

|  |  |
| --- | --- |
| Que peut-on faire sans être « association » ? | Que peut-on faire en étant « association » ? |
| Emprunter ponctuellement une salle  Liberté de gouvernance  Créer une identité au projet  Garantie d’indépendance  Interroger l’élu sur la place du citoyen | Location de salle gratuite dans la commune du siège social  Compte en banque  Recevoir une subvention, un don  Assurance  Répondre à un appel à projets (ex : Ministère de l’environnement)  Liberté de gouvernance (via les statuts)  Sentiment d’engagement, de limitation  Existence, cotisations des adhérents  Localisation du siège social au niveau du territoire |

Une des questions principales qui est ressortie suite à cet exercice a été, puisqu’une association doit, semblerait-il, être domiciliée à une adresse précise : est-ce réducteur ? Car le projet de monnaie n’appartient à aucune commune, mais bien à un territoire. Du coup :

* Peut-on domicilier une association sur un territoire et non sur une adresse ?
* Dans le cas contraire, le fait de ne pas créer d’association est-elle une garantie d’indépendance ?

En dehors de cette question, si une association est domiciliée sur une adresse, il faut choisir avec attention laquelle, car ce n’est pas anodin. L’aide du maire, les subventions en découlent notamment…

De ce débat, il est ressortit notamment deux visions « opposées » en apparence, celle de l’aspect réducteur d’une association quant à sa domiciliation, éventuellement sa liberté de gouvernance, le frein que pourrait représenter le fait de devoir y adhérer, etc, et une vision plus « pragmatique », concernant le fait de pouvoir recevoir des subventions, les questions liées aux assurances, la possibilité de disposer gratuitement de salles, etc… (voir le détail sur le tableau).

Il a été émit l’idée de parvenir à concilier ces deux approches, c-à-d créer une association en inscrivant dans ses statuts les questions chères au collectif telles que la place du citoyen, la question de l’adhésion, celle du siège social…

**Il a au final été décidé lors de cette réunion de lancer un groupe de travail (composé de Olivier, Joële et Michaël), dont le but est de proposer au collectif sur une échéance de trois mois (donc fin mai) des statuts associatifs complètement rédigés, pour approbation. Le but étant donc de créer une association de préfiguration.** (D’ici-là, à chaque réunion, un point sera consacré à cette question et à son avancement, afin de valider ensemble les points de détails de ces statuts). Celle-ci peut être créé pour les besoins actuels du collectif, et évoluer en gardant cette forme juridique lorsque la monnaie sera créée. Elle peut également être transformée en Scic, ce qui signifie qu’il y a transmission de nom, patrimoine, statuts… (donc pas de nouvelle création de personne morale).

Bob a proposé de céder éventuellement l’association CRI-AC qu’il avait créé dans le but de militer contre les gaz de Schiste. Les questions alors soulevées par tous furent : est-ce ce que l’on souhaite ? N’est-ce pas gênant de reprendre une association créée pour une tout autre raison ? Peut-on changer 100% de cette association (ses statuts, son nom, sa domiciliation,…) car sinon, il est possible que cela ne convienne pas au collectif.

Réflexion sur la manière de faire connaitre notre MLCC auprès des professionnels

Benjamin a prit la parole afin de faire le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu entre Pierre Céllier, Bob et Benjamin. Pierre est un jeune qui a racheté la ferme de son grand-père à Villefontaine et qui souhaite se lancer prochainement en maraîchage bio. Ce fut l’occasion de lui présenter le projet de monnaie locale, et d’avoir ses précieux retours.

A travers tous les sujets échangés lors de cette rencontre, un seul point véritable et essentiel a surgit : celui-ci questionne la manière d’aller rencontrer les professionnels, pour que le contact réalisé soit le plus humain et le plus efficace possible.

Benjamin a résumé ce point de la manière suivante : ne pas aller « vendre » le projet de monnaie aux professionnels, mais se demander de quel professionnel nous sommes le client.

En effet, établir une liste de tous les professionnels et les appeler uns à uns peut vite être perçu comme de la publicité, à juste titre. Positionnons-nous alors légèrement différemment. Un client, ce n’est pas la même chose qu’un publicitaire.

Moi, commerçant, artisan, utilisateur, membre des Tisserands, je suis un client. Je me fournis en farine, en bois, ou autre, j’ai peut-être une dame de ménage, je vais chercher mon panier bio dans une ferme toutes les semaines… Ne pourrais-je pas commencer en allant discuter avec ce prestataire, mon commerçant préféré, mon fournisseur qui me connait bien, et dont je suis un important client, et qui ne me « jettera » pas pour cette raison ?

« J’aimerais vous payer en monnaie locale, qu’en diriez-vous ? ». « Heu… ? Qu’est-ce que vous voulez dire ? » « Alors je vous explique. Je fais partie d’un collectif… »

« blablabla »

« Mais qu’est-ce que je vais en faire, après ? »

En effet, à ce moment, la question sera toujours la même : comment écouler la monnaie ? C’est à ce moment précis que le relais se fait. De « de qui suis-le plus gros client », nous passons à « réfléchissons ensemble : de qui êtes-vous le plus gros client ? » Ou alors « Puis-je payer en partie mon salarié, lui verser une prime ou des bons d’achat en monnaie locale ? » Le professionnel en question va y réfléchir, car il voit bien que nous souhaitons vraiment le payer en monnaie locale, et il ne veut pas passer à coté d’un bon client. C’est une négociation.

La dernière étape consisterait alors à être mit en relation avec le fournisseur ou le salarié de ce professionnel. « Est-ce qu’on peut l’appeler ensemble ? » Et pourquoi pas prendre un rendez-vous à trois. Bien veiller à ne pas être insistant bien-sûr, c’est du « feeling ».

Ce professionnel va donc devenir à son tour acteur de la monnaie, qu’il va « porter » auprès de son fournisseur principal par exemple (ou son deuxième, si le principal ne respecte pas les critères de notre charte : non local, activité polluante, etc) Il va chercher à se rapprocher de lui en lui disant « bon, et toi, est-ce que tu aurais quelqu’un à qui tu pourrais reverser cette monnaie ? » Car ce professionnel sait s’il dira « oui » à la monnaie, si celui qu’il paie dit « oui » aussi, car le sien a dit « oui », etc, jusqu’à ce qu’une boucle soit bouclée.

Ainsi, répandre la monnaie locale devient alors une affaire personnelle.

Autres sujets divers

* Participation confirmée aux portes ouvertes O’Cheval&Colibris le 24 juin prochain.
* Notre projet n’a pas été retenu dans la catégorie « Idée » par La Fondation de France dans le cadre de son programme Tissage d’Initiatives.
* Souhaite-t-on mettre en place une adhésion obligatoire à notre structure permettant d’utiliser notre monnaie ? Cela ferait prendre conscience à l’utilisateur de « ce dans quoi il met les pieds », de ce qu’il « défend ». Et si l’on donne des MLCC à un ami par exemple, celui-ci n’adhérant pas ? Cela serait du coup plus un acte « promotionnel » et resterait intéressant. La loi ne semble pas indiquer si l’on peut utiliser une MLCC si l’on n’adhère pas à la structure. Cette question mérite d’être approfondie et reportée au prochain ordre du jour.
* En 2012, la mairie de Bourgoin-Jallieu avait souhaité racheter la ferme du Marais des Mûres afin de produire du bio dans le but de fournir 1000 repas aux cantines de ses écoles. L’idée s’est ensuite délocalisée sur la ferme de Chalonne en 2014, et a presque aboutie, avec le souhait d’étendre le projet à d’autres fermes. Les élections municipales sont passées par là, et le projet a été oublié. Le groupe bénévole du nord-Isère de Terre de liens (avec qui Benjamin est en lien) envisage aujourd’hui de relancer ce projet (qui est à l’origine de la constitution de ce groupe). En effet, TDL souhaite acquérir des parcelles parmi les centaines d’hectares mises en ce moment en vente sur la Capi par l’Etat. S’ils réussissent, ils seraient à la recherche de partenaires pour mener à bien ce projet.
* Liste googlegroups désactivée. Il existe aujourd’hui 3 listes actives :
* [les\_tisserands\_du\_lien@framaliste](mailto:lestisserandsdulien@framaliste)s.org = liste des membres actifs
* [lestisserandsdulien\_info@framaliste](mailto:lestisserandsdulien_info@framaliste)s.org = listes des personnes souhaitant [être informées de l’avancée du projet](mailto:lestisserandsdulien@framaliste)
* [lestisserandsdulien\_parrains@framalistes.org](mailto:les_tisserands_du_lien_parrains@framalistes.org)= listes des parrains / marraines

Prochaine réunion le 26.03.18 à Crémieu :

Animateur : Marc

Secrétaire : Michaël

Tour de table de fin de réunion : comment a-t-on vécu la séance ?

**Le collectif fête la fin de la réunion et l'arrivée d’Olivier.**